

Formation Te Ariari Utilisateur

Modalités d'organisation :

- Formation à la Direction de la Commande Publique
- De 4 à 10 apprenants
- Sur postes informatiques fournis par la DCO
- Durée : 3 heures

Objectifs pédagogiques :

- Lancer une consultation
- Gérer les questions des candidats
- Récupérer et ouvrir les plis des candidats

Public concerné :

Les responsables et gestionnaires des marchés publics, à défaut, le responsable administratif et financier, à défaut, la Direction.

Contenu pédagogique détaillé

Aspect général

- Prérequis techniques de la plateforme
- Présentation des fonctionnalités générales, comment administrer et utiliser l'ensemble des aspects fonctionnels de la solution (vision globale, utilisation et paramétrage).
- Planning des obligations de dématérialisation
- Présentation des fonctionnalités techniques, formation à l'intégralité des aspects fonctionnels et présentation succincte des aspects techniques.
- Gestion du compte Utilisateur, accès, modification mot de passe
- Certificat de Séquestration : cryptage des plis et décryptage des plis de réponse.

Les procédures

- La rédaction et la publication des avis inhérents à une procédure d'achat, demande de devis.
- Consulter les procédures, rechercher une procédure et accéder au détail de la procédure d'achat.

Créer un marché

- La mise en ligne des DCE, choisir une procédure, la rédaction et publication des rectificatifs.
- L'allotissement, publication aux journaux officiels JOPF / BOAMP / JAL, gestion de l'avis de publication et modification d'une procédure.

DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)

- Modification du DCE, ajout, suppression de pièces, registre des retraits des DCE.
- Questions / Réponses des candidats et registre des dépôts.

Ouverture des plis

- Sélection de l'acheteur public, ouverture des plis, décision sur le choix de l'attributaire et envoi de courriers.

Fonctionnalités complémentaires

- Historisation des procédures et journal des événements.
- Base fournisseur et sourcing et envoyer des invitations.
- Vérification des attestations fiscales et sociales
- Correspondance postérieure à l'attribution